

Le temps de travail en Europe et dans le monde :

Les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

La durée hebdomadaire de travail est de 40 heures maximum par semaine, de 9 heures journalière aux Etats-Unis.

Les Américains n'ont pas de congés payés et ils ne sont pas obligatoires, même si certaines entreprises font le choix d'en accorder à leurs salariés.

Les heures supplémentaires sont payées une fois et demi le taux standard.

En Grande Bretagne, la durée maximale hebdomadaire de travail est fixée à 48 heures. Une pause est obligatoire toutes les 6 heures de travail consécutives.

Tout salarié a droit à 28 jours de congés, mais peuvent être inclus dans ces 28 jours les 8 jours fériés.

Le Royaume Uni n'a pas de réglementation concernant les heures supplémentaires et se conforme aux règles prévues dans le contrat de travail ou dans les conventions collectives applicables. En général, le personnel hautement qualifié ne bénéficient pas d'heures supplémentaires.

Le temps de travail en Allemagne et Pays-Bas

D) Le temps de travail en Allemagne

La durée de travail doit être inscrite très clairement dans le contrat de travail. Il s'agit du nombre d'heures de travail hebdomadaires, mensuelles ou annuelles obligatoires.

Selon la législation allemande, une journée de travail ne doit pas dépasser 8 heures. Il n'est autorisé à travailler 10h/jour que si le temps de repos et une moyenne de 8h/jour de travail sont respectés. Une pause de 30 minutes doit être observée après 6h de travail. Il est interdit de travailler en Allemagne les dimanches et jours fériés. Par exemple, dans le cas d'une journée de travail de 9h, le temps de repos sera de 45min.

En droit allemand l'article 3 de l'ArbeitsZeitGesetz énonce: « La durée de travail des employés lors des jours ouvrables ne peut pas dépasser huit heures. Elle peut être prolongée jusqu'à dix heures seulement si, la moyenne effectuée au cours de six mois de calendrier ou de 24 semaines, ne dépasse pas les huit heures quotidiennes autorisées ».

Seuls les salariés en poste depuis 6 mois ont droit à un congé annuel complet. Avant cette période, ils ne peuvent prétendre qu'à un congé proportionnel à la durée de leur activité dans l'entreprise. Il existe plusieurs cas de figure concernant la rémunération, les primes et indemnités relatives aux congés :

-La rémunération des vacances: il s'agit du maintien du salaire pendant les congés.

-La prime de vacances: celle-ci relève généralement des conventions collectives de travail et des accords d'entreprise. Ajoutée au salaire mensuel, elle constitue une prestation supplémentaire pour le salarié.

-L'indemnité de congé non pris: elle est accordée au salarié ayant démissionné avant de pouvoir prétendre à un congé annuel complet.

Le temps de travail en Europe et dans le monde :

Dans le cas où l'employeur refuse d'accorder un congé à un salarié et que celui-ci se déclare malgré tout en congé, cette faute de comportement pourra être le motif de son licenciement immédiat.

Les salariés à temps partiel ont également droit à un congé minimum de 20 jours ouvrables. Ils peuvent calculer leurs congés sur la base des jours de travail.

2) Le temps de travail au Pays-Bas.

Les horaires de travail

D'après la loi néerlandaise, vous avez le droit de travailler 9heures par jour et 45heures par semaine. Cependant, une personne est seulement autorisée à travailler 2080 heures par an, donc en pratique une semaine de travaille est de 40 heures en moyenne. La semaine de travail est habituellement du lundi au vendredi, en fonction du type de travail. De plus il y'a un minimum légal d'au moins un jour de repos par semaine, qui normalement est le dimanche. Les horaires sont la plupart du temps de 9h00 à 18h00 avec deux pauses de 15 minutes et une pause déjeuner d'une heure et demi. Beaucoup de gens ne prennent cependant pas leurs pauses, mangent très rapidement et partent à 17h au lieu de 18h.

Les congés

Légalement, vous avez le droit à 20 jours de congés par an minimum, bien que dans la pratique la plupart des entreprises offrent quelques jours de plus. Pendant leurs congés, les salariés continuent de recevoir leur paie normale. De plus, il y a très peu de jours fériés au Pays Bas, donc vous n'aurez pas tant de jours en plus. Cependant, lorsque les néerlandais sont malades, ils n'hésitent pas à être en congé de maladie pendant quelques jours à travers l'année.

Italie et Espagne

- Espagne :

Heures supplémentaires : Elles sont calculées par rapport à la durée quotidienne du travail. Elles sont fixées en contingent annuel d'heures supplémentaires qui est de 80 heures.

Durée du travail : La durée légale du travail est de 9 heures par jour mais elle peut être excéder à 40 heures par semaine sur 1 an.

Congés payés : L'Espagne compte 36 jours de repos dont 5 semaines tout comme la France et la Suède. Mais parmi les 36 jours de congés 22 sont payés et 14 jours sont fériés.

- Italie :

Le temps de travail en Europe et dans le monde :

Heures supplémentaires : La compensation des heures supplémentaires est uniquement financière, elle prend forme d'un supplément de salaire de 10%.

Congés payés : L'Italie compte 31 jours de repos dont 11 jours fériés et 20 congés payés.

Durée du travail : La durée légale de travail est fixée par le décret législatif n°66 du 8 avril 2003 mais les conventions collectives de chaque secteur ont la possibilité de modifier cette durée de travail. Le temps de travail normal est fixé à 40 heures par semaine. Ce temps de travail hebdomadaire ne peut dépasser 48 heures calculées sur une période de 7 jours dans un laps de temps de 4 mois maximum, ce qui permet parfois une compensation entre les semaines de plus de 48 heures et celles de moins de 48 heures. Le salarié doit bénéficier d'un repos de 24 heures consécutives tous les 7 jours.

- **Japon**

- a. *Durée maximale journalière de travail*

La durée de travail ne doit pas, en principe, dépasser 8 heures par jour, pauses non comprises. Une pause d'au moins 45 minutes doit être accordée aux employés lorsque la durée du travail dépasse 6 heures, et d'une heure lorsqu'elle dépasse 8 heures.

- b. *Durée maximale hebdomadaire du travail*

La durée de travail ne doit pas, en principe, dépasser 40 heures par semaine. L'employé doit disposer d'au moins une journée de repos hebdomadaire.

- c. *Les congés payés*

L'employeur doit accorder 10 jours de congés payés, consécutifs ou non, aux employés ayant travaillé six mois consécutifs depuis leur date d'embauche et qui ont effectué au moins 80% du temps de travail total. Mais il peut demander à l'employé de changer ses dates de congés si sa demande entrave le bon déroulement du travail. Le nombre de jours de congés payés augmente en fonction du nombre d'années d'ancienneté.

- d. *Les heures supplémentaires*

Tout employeur qui souhaite demander à ses employés de travailler au-delà de la durée légale de travail, ou pendant les jours fériés et chômés doit présenter un « préavis d'accord pour dépassement de la durée légale de travail et de travail pendant les jours fériés » au bureau local de l'inspection du travail.

Les heures travaillées au-delà de la durée légale de travail, ainsi que pendant les jours de repos ou la nuit (entre 22 heures et 5 heures) sont payées selon la grille de majoration suivante :

Le temps de travail en Europe et dans le monde :

Heures travaillées au-delà de la durée légale de travail	25%
Heures travaillées au-delà de la durée légale de travail excédant 60 heures dans le mois*1	50%
Heures travaillées les jours de repos	35%
Heures travaillées la nuit (entre 22 heures et 5 heures du matin)	25%
Heures travaillées la nuit au-delà de la durée légale	50%
Heures travaillées la nuit au-delà de la durée légale de travail excédant 60 heures dans le mois *1	75%
Heures travaillées la nuit d'un jour officiellement chômé	60%

- Chine

- a. *Durée maximale journalière de travail*

La durée du travail est fixée depuis le 1er mai 1995 à 8 heures par jour. Il est possible d'étendre cette durée légale d'une à trois heures supplémentaires par jour, dans la limite de 36 heures par mois, en cas de circonstances spéciales.

- b. *Durée maximale hebdomadaire du travail*

La durée du travail est fixée depuis le 1er mai 1995 à 40 heures hebdomadaires. Le salarié doit bénéficier de deux jours de repos consécutifs.

- c. *Les congés payés*

Les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté ont droit à des congés payés, allant de 5 à 15 jours par an selon la réglementation locale applicable.

Les jours de congés officiels sont :

- ❖ Nouvel an civil (1 jour)
- ❖ Nouvel an chinois (3 jours)
- ❖ Fête du travail du 1er mai (1 jour)
- ❖ Fête nationale du 1er octobre (1 jour)

- d. *Les heures supplémentaires*

Les heures supplémentaires sont réglementées différemment selon le type de régime auquel est affiliée l'entreprise. Il existe trois types de régimes :

- ❖ Le régime des horaires standard :

Heures supplémentaires en semaine: 150 pourcent du salaire horaire de base.

Heures supplémentaires durant les week-ends: 200 pourcent du salaire horaire de base. Heures supplémentaires durant les fériés: 300 pourcent du salaire horaire de base.

- ❖ le système intégratif des horaires :

Le temps de travail en Europe et dans le monde :

Heures supplémentaires en dehors de la période normale de travail: 150 pourcent du salaire horaire de base. Heures supplémentaires effectuées les jours fériés: 300 pourcent du salaire horaire de base.

Il existe également des restrictions concernant la durée des heures supplémentaires autorisées :

Un maximum de trois heures par jour ouvré.

Un maximum de 36 heures par mois ouvré.